



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Régularisation du prélèvement d'eau souterraine au droit des captages Carpentier (BSS001CFGB) et Piporette (BSS001CFCC) pour la distribution d'eau potable de la commune de Châteauneuf-sur-Loire (45).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Châteauneuf-sur-Loire

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Florence GALZIN, maire de Châteauneuf-sur-Loire

RCS / SIRET

2 1 4 5 0 0 8 2 9 0 0 0 1 2

Forme juridique

Commune

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 17-b	Autorisation de prélèvement en nappe (nappe de Beauce) à Châteauneuf-sur-Loire (45) sur deux ouvrages AEP, Carpentier et Piporette : - Vannuel : 959 000 m3/an (Carpentier) et 234 000 m3/an (Piporette) - Vquotidien max : 3500 m3/jour (Carpentier) et 1128 m3/jour (Piporette) - Q horaire : 175 m3/h (Carpentier) et 47 m3/h (Piporette).

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation de l'autorisation de prélèvement réalisé sur les captages de Carpentier (1931) et Piporette (1961) alimentant la ville de Châteauneuf-sur-Loire.

La régularisation administrative du prélèvement intervient dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de ces 2 captages.

Le forage de Carpentier capte la nappe des calcaires d'Étampes entre 63 et 77,4 m/sol.

Le forage de Piporette capte la nappe des Calcaires de Pithiviers et d'Étampes entre 37,5 et 42 m/sol puis entre 65,2 et 87,4 m/sol.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La commune de Châteauneuf-sur-Loire est alimentée en eau potable par les captages de Piporette (BSS001CFCC) et Carpentier (BSS001CFCB). Le captage de Piporette est en service depuis 1961, celui de Carpentier depuis 1931.

La nappe captée par les forages est la nappe de Beauce appartenant à la masse d'eau FRGG092 (Calcaires Tertiaires libres de Beauce). Le captage Piporette capte les horizons des calcaires de Pithiviers puis d'Étampes, alors que le captage Carpentier capte uniquement les calcaires d'Étampes.

La présente procédure vise à mettre en place les périmètres de protection autour des captages ainsi qu'à solliciter l'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement et au titre du Code de la Santé Publique pour la distribution des eaux. Elle vise également à mettre en place les périmètres de protection autour des captages.

Les forages étant en fonctionnement depuis 1931 (Carpentier) et 1961 (Piporette) le système en place est équilibré depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, les deux nappes exploitées sont captives.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Sans objet, les forages étant en fonctionnement depuis 1961 (Piporette) et 1931 (Carpentier).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les forages se situent sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire :

- Carpentier : Parcelle BD 293
- Piporette : Parcelle AP 329

Le captage Carpentier capte les eaux circulant dans les calcaires d'Étampes entre 63 et 77,4 m de profondeur. La qualité des eaux captées est bonne et ne nécessite aucun traitement. Les eaux sont chlorées par chlore gazeux injecté sur le refoulement puis stockées dans le réservoir dit du Bourg situé à 300 m du forage.

Le captage Piporette capte les eaux circulant dans les calcaires de Pithiviers entre 7,5 et 42 m/sol puis entre 65,2 et 87,4 m/sol. La qualité des eaux nécessite un traitement du fer et du manganèse, réalisé sur la parcelle voisine du réservoir (parcelle AP 311). Une désinfection au chlore gazeux est réalisée avant stockage dans le château d'eau (le forage est situé dans le réservoir, parcelle AP 329).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement (articles R214-1 à 6 du CE)

Autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaine

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
<b>CARPENTIER</b>	
-Volume annuel	959 000 m3/an
-Volume journalier maximum	3500 m3/jour
-Débit horaire	175 m3/h
<b>PIPORETTE</b>	
-Volume annuel	234000 m3/an
-Volume journalier maximum	1128 m3/jour
-Débit horaire	47 m3/h

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Carpentier : BD 293 / Châteauneuf  
Piporette : AP 329 / Châteauneuf

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 47° 51' 41" N Lat. 02° 13' 13" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Carpentier : Long : 47°51'41.25"N // Lat : 02°13'13,5" E

Piporette : Long : 47°51'49,5" N // Lat : 02°13'41,3" E

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Sans objet

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Châteauneuf est entièrement située dans le périmètre du Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit d'un site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 novembre 2000. Les deux captages sont cependant situés dans le centre-ville de Châteauneuf et exploitent un aquifère captif sans relation avec la surface.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Châteauneuf-sur-Loire fait partie d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), appelé PPRI Val d'Orléans - Val Amont, approuvé le 20 janvier 2015 par arrêté préfectoral. Le captage Carpentier est situé à la limite de zone inondable et le captage Piporette se situe à 640 m de la limite Est de la zone inondable d'après la carte de l'aléa inondation sur la commune. Voir détails en annexe
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe de Beauce et les bassins versants d'eau superficielle sont classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par le décret 94-354 du 29 avril 1994, modifié par le décret 2003-869 du 11 septembre 2003. La commune de Châteauneuf-sur-Loire est concernée par ce classement.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Châteauneuf est entièrement située dans le périmètre du Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit d'un site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 novembre 2000. Les deux captages sont cependant situés dans le centre-ville de Châteauneuf et exploitent un aquifère captif sans relation avec la surface.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches concernent la vallée de la Loire (FR400528 et FR2410017), situés à 150 m au sud du captage de Carpentier et 440 m au sud du captage de Piporette. Pour rappel, les captages sont situés en centre ville de Châteauneuf et concernent une nappe captive sans relation avec la surface.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage Carpentier est situé à proximité du château de Châteauneuf-sur-Loire et de son parc (site classé pour le château et inscrit pour le parc).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 959 000 m <sup>3</sup> /an pour le captage Carpentier et de 234 000 m <sup>3</sup> /an pour le captage Piporette, dans la nappe de Beauce pour les deux ouvrages.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 959 000 m <sup>3</sup> /an pour le captage Carpentier et de 234 000 m <sup>3</sup> /an pour le captage Piporette, dans la nappe de Beauce pour les deux ouvrages. Ouvrages existants depuis 1931 et 1961
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement existant depuis 1931 et 1961, nappe captive.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune concernée par un PPRI, forages non situés dans les zones d'aléas (voir annexes)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Du fait de l'existence du prélèvement depuis 1931 et 1961, le projet n'aura pas d'effets notables sur l'environnement. Les forages sont situés dans un environnement urbain, dans le centre-ville de Châteauneuf-sur-Loire dont ils constituent la seule ressource.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Le prélèvement est en place depuis 1931 et 1961 sans incidences rapportées sur l'environnement, la nappe étant par ailleurs captive. Il s'agit d'une régulation.

En outre, les forages ne sont pas situés dans des zones naturelles protégées.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Plan de situation Annexe 3 : Reportage photographique Annexe 4 : Coupe technique des forages Annexe 5 : Plan des abords du projet Annexe 6 : Situation des captages par rapport aux zones naturelles Annexe 7 : Situation des captages par rapport aux zones inondables

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Châteauneuf-sur-Loire

le, 27 juillet 2021

Signature



Pour Madame le Maire et par délégation,  
Benoît Colin, Conseiller municipal  
délégué au Développement Durable